



Successions successives dans ma belle famille

Par **patricia lesouple**, le **08/10/2017 à 20:15**

bonjour,
mon mari est décédé en 2004, d'un arrêt cardiaque a son travail a 42 ans, nous avons eu 2 enfants 9 et 4 ans au moment de son décès.
il avait deux fils d'un précédent mariage.
j'ai commence la succession, mes deux beau fils ont refuse car dette dans la succession.
moi et mes fils n'avons encore rien fait..

avant le décès de mon mari, alors que nous n'etions pas marié encore, mais ensemble, son père est décédé en 1994. Sa succession n'a pas ete faite a ce jour...

et cette annee, ma belle mere est décédée....

donc 3 succession en cours...

laquelle doit etre fini en premier ????

en sachant que dans celle etablie pour mon mari, (et non validé encore de notre part) la maison de mes beauparents n'apparait pas.. tout du moins la part du beau pere decédé

mes beaufreres me soutiennent qu'ils faut que je finisse ma succession. leur notaire a telephone a ma notaire... avec qui je n'ai eu aucun contact.. depuis oulala je ne sais plus combien de temps.. comme je ne la paie pas.. vu qu'il n'y a rien dans ma succession... je n'ai plus de nouvelles !! un peu comme ma belle famille... plus de nouvelles depuis le decès de mon mari.. sauf depuis qu'ils veulent vendre la maison.. et qu'il leur faut mon accord !!
merci

[smile17]

[s]/[s]

Par **youris**, le **08/10/2017 à 20:27**

bonjour,
en principe, il faut traiter les successions dans l'ordre de survenance.

il existe des pénalités à payer au trésor public en cas de déclaration tardives de succession.
donc il faut commencer par s'occuper de la succession de votre beau-père et ensuite celle de votre mari.
pour vendre un bien immobilier, il faut que les mutations immobilières soient faites afin de connaître les véritables propriétaires du bien mis en vente.
salutations

Par **patricia lesouple**, le **08/10/2017** à **20:37**

merci
donc si je comprend bien
la succession de son pere doit etre finie.
apres je fini la mienne en incluant dedans ce qui a ete legué suite au decès du beau pere.
et la succession de ma belle mere apres.

donc.. si la succession de mon beau pere a ete faite sans qu'on ai ete au courant a l'epoque mon mari et moi, j'ai le droit d'exiger l'acte de succession effectué a l'epoque ? logiquement...
(un des des 9 beauf.. m'a dit aujourd'hui que "peut etre" la succession avait ete faite.. mais il a bien dit peu etre !!!)

Par **youris**, le **09/10/2017** à **09:05**

s'il existe des biens immobiliers dans les successions, il faut passer par l'intervention d'un notaire.
notaire qui doit posséder les dossiers des successions traitées précédemment.

Par **patricia lesouple**, le **09/10/2017** à **20:53**

en clair mon cas est complique...

1) mon beaupere decede en 1994 (succession.. faite ou pas.. mon mari et moi meme on n'en sait rien a l'epoque) mon mari dit vouloir laisser sa mere dans la maison et ne cherche pas plus loin a savoir ce qui a ete fait

2) mon mari decede en 2004 je commence la succession avec une notaire a qui je ne verse rien car il n'y a rien dans sa succession a part une dette.

- mes 2 beau fils refusent la succession

- et mes enfants et moi meme ne faisons rien... (j'avoue avoir fait l'autruche qui se met la tete dans le sable.. et ne fais rien pour cette succession.. qui meme si je l'accepte ou la refuse.. elle me coutera de l'argent !! et j'ai juste de quoi m'en sortir avec les enfants !! on a meme failli m'enlever mes enfants parce que je n'arrivais pas a payer mes loyer suite au deces !!

3) ma belle mere part en maison de retraite pour payer ils veulent vendre la maison.. mais il faut ma signature

- sauf que pendant 8 ans.. aucun contact de ma belle famille, ils n'ont jamais pris aucune nouvelle des enfants !! une fois j'ai essaye je suis monte voir ma belle mere avec photo des enfants.. elle a refuse de les voir !!! une honte

- et la.. ils veulent vendre la maison et nous contactent.. en demandant innocemment des nouvelles des enfants !! si on va bien etc.. on a droit a 10 mn de je te brosse dans le sens du poil !! et apres me demandent de venir signer pour la vente de la maison !!

- de colere je leur dit que leur maison ils ont qu'a se debrouiller sans nous et qu'on ne veut rien de leur part !!! que j'avais d'autres souci bien plus important que leur pauvre petit probleme !! (ma tante etait tres malade et non guerissable (cancer de la plèvre).. ma mere sortait d'un cancer grave du sein.. et suite a son cancer a fait 3 AVC et a ete emmene d'urgence sur Dijon pour une maladie tres grave en plus !!

je leur ai dit qu'ils n'avaient qu'a m'amener les papiers et que je signerai mais que je ne me déplacerai surement pas !!

- du coup j'ai recu.. assignation au tribunal, avec obligation de prendre un avocat.. pour me défendre.. !! car soi disant je ne voulais pas vendre la maison.. mais je n'ai jamais refuse qu'ils la vendent

- sur l'assignation il est note comme j'ai compris que la maison sera mise aux encheres et donc j'attends la decision du juge par rapport a tout ca !!

4) ma belle mere est maintenant decede en 2017

4) sauf que la.. ma belle famille.. me recontacte.. plusieurs fois.. presque du harcèlement pour me demander de venir signer car ils ont un acheteur.. mais que je ne sais pas quoi faire.. si j'ai le droit comme c'est en ce moment au tribunal !!

la je suis completement perdue !! 3 successions.. une maison a vendre.. les notaires qui s'arrangent entre eux sans me joindre !! une avocate qui ne me dit.. rien.. et un jugement qui traîne !! ca me bouffe la vie

pendant 10 ans j'en ai bavé avec mes enfants.. j'ai perdu mon boulot suite au decès de mon mari, j'ai eu 2 accidents ensuite, perdu 2 boulots et ne retrouvait rien !! et la en 2014 ca allait mieux une formation de conducteur de bus. un boulot a mi temps mais un boulot quand meme...

et eux qui viennent nous harceler !! ils nous ont meme demandé si on voulait aller a l'enterrement de ma belle mere !! j'ai demandé a mes enfants si ils voulait y aller.. leur réponse... mais on la connais pas !! c'est fou !!

on n'en peut plus avec les enfants !!

merci desole pour la longueur du texte mais c'est tellement compliqué tout ca

merci encore pour ceux qui me lisent et qui me repondront ou pas